



Capestang, le 23 octobre 2017

Le Maire de Capestang

à

N° 17 139 PP/GR

Objet : Appel aux communes impactées par la diminution brutale des contrats aidés

Monsieur le Maire, Cher Collègue,

Comme bon nombre en France, il est probable que votre Commune soit frappée de plein fouet par la réduction brutale du nombre de contrats aidés (CUI-CAE notamment). Pour avoir échangé avec certains d'entre vous, les conséquences de cette décision unilatérale de l'Etat ont une double répercussion : sur l'organisation des services publics municipaux et sur la vie quotidienne des bénéficiaires de ces contrats.

Les emplois aidés ne sont pas des emplois de complaisance, encore moins des emplois fictifs ! Restaurant scolaire, garderie, entretien des bâtiments, propreté des rues...les emplois aidés permettent d'améliorer la qualité de nos services publics, voire d'en assurer le fonctionnement minimum dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat.

Ce véritable « coup de tonnerre » a conduit certains d'entre nous à procéder à des réorganisations dans l'urgence de services, reportant la charge de travail sur des agents déjà fortement sollicités. Cela nous a contraint souvent à annoncer dans la précipitation ces décisions difficiles aux bénéficiaires des contrats, remettant en cause malgré nous l'engagement moral que nous avons pris avec eux.

Le Gouvernement justifie sa décision en précisant que ces contrats seraient inefficaces, constitueraient des subventions déguisées, voire seraient utilisés à des fins « clientélistes ». Une étude de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail, datant de mars 2017, donne pourtant un éclairage plus nuancé sur l'utilité des contrats aidés, que ce soient pour les collectivités ou les bénéficiaires de ces dispositifs.

La DARES conclut que « six mois après leur sortie de CUI, 74 % des anciens bénéficiaires trouvaient que le contrat aidé leur avait permis de se sentir utile et de reprendre confiance, et cela particulièrement pour les bénéficiaires d'un contrat non marchand ». Nous avons tous dans nos Communes des exemples d'hommes et de femmes qui ont retrouvé le chemin de l'emploi.

La DARES rappelle également que « dans le secteur non marchand, les employeurs sont supposés avoir une contrainte de masse salariale ; ils ont des besoins en emploi, mais ne les réalisent pas à cause de la contrainte financière ». En d'autres termes, l'embauche d'un agent en contrat aidé ne relève pas d'un « effet d'aubaine », mais d'une réelle nécessité pour assurer le service public.

L'annonce de la suppression de 250 000 contrats aidés pour 2018, conjointement à celle de la réforme de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), engendre un curieux télescopage. Alors qu'on diminue l'ISF de 4 milliards, l'économie réalisée sur le budget des contrats aidés se monte à 2,5 milliards. En d'autres termes, on donne à ceux qui vivent sans compter et, dans le même temps, on reprend à ceux qui comptent pour survivre !

Au prétexte de l'efficacité de la dépense publique, le Gouvernement ampute des budgets qui permettent aux collectivités de faire face aux nécessités d'un service public de proximité. Pourtant, cette exigence d'efficacité ne semble pas s'appliquer de façon aussi stricte au Crédit Compétitivité Emploi (CICE), dont la dernière évaluation fait état de 100 000 emplois créés ou sauvegardés pour une dépense annuelle de 20 milliards d'euros, soit 200 000 euros par emploi... Avec 20 milliards d'euros, nous pourrions créer 2 millions d'emplois en contrat aidé ou 1 million d'emplois au SMIC à temps plein !

Les dirigeants politiques de ce pays ne cessent de répéter que les Communes sont le « socle de la République ». Pour autant, les décisions prises, année après année, contribuent à fragiliser ce socle. Aujourd'hui, ce socle vacille ! La gestion municipale devient une véritable quadrature du cercle entre les attentes de nos concitoyens, qui face à l'éloignement des autres services publics se tournent vers les Mairies, et les baisses continues de ressources. Que faire ? Réduire la qualité du service ? Augmenter les impôts locaux ou les tarifs des services municipaux ? Réduire l'investissement nécessaire pour préparer l'avenir ?

S'agissant de la question des contrats aidés, j'ai décidé d'envoyer symboliquement la « facture » au Gouvernement. Je procéderai au renouvellement de chaque contrat aidé sur les fonds propres de la Commune. Chaque mois, j'enverrai au Premier Ministre un titre de recette de l'équivalent de l'aide précédemment versée au titre des contrats aidés. A l'issue de la période de renouvellement, je solliciterai du Premier Ministre une autorisation nominative de licenciement.

Si vous êtes concernée, et si les moyens de votre Commune vous le permettent, je vous invite à faire de même. La multiplication des titres de recettes permettra peut-être une prise de conscience de la difficulté dans laquelle cette décision brutale et unilatérale nous place !

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Cher Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.



Pierre POLARD

Copies

- Président AMF34
- Président AMF Nationale
- Philippe Huppé, Député de la 5^{ème} circonscription de l'Hérault
- Muriel Ressiguié, Députée de la 2^{ème} circonscription de l'Hérault
- Henri Cabanel, Sénateur de l'Hérault